

ASSEMBLÉE NATIONALE  
18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF273

présenté par  
M. Vicot, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Karamanli, Mme Pires Beaune, M. Philippe Brun,  
M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de  
l’intergroupe Nupes)  
-----

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                      | +           | -           |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| Police nationale                | 100 000 000 | 0           |
| Gendarmerie nationale           | 0           | 100 000 000 |
| Sécurité et éducation routières | 0           | 0           |
| Sécurité civile                 | 0           | 0           |
| TOTAUX                          | 100 000 000 | 100 000 000 |
| SOLDE                           | 0           |             |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à renforcer les moyens de la Police nationale en termes de formation des policiers. Le recrutement, ces dernières années, de plusieurs milliers de policier ne s’est pas accompagné d’un renforcement suffisant des moyens de formation de ces jeunes recrues. D’une manière générale, le renforcement de la formation des policiers est le levier principal de l’efficacité de nos politiques de sécurité publique. Aussi est-il essentiel de procéder au recrutement de personnels de formation de haut niveau afin d’œuvrer pour une police nationale qui soit en pointe singulièrement dans le

domaine des enquêtes et de la lutte contre la criminalité organisée. Aussi apparaît-il nécessaire de renforcer les crédits affectés à la formation des policiers : 100 millions d'euros viendraient abonder le programme 176 et son action 06. L'article 40 de la Constitution nous imposant de prélever une somme équivalente dans un autre programme, nous suggérons que cette somme soit prélevée sur le programme 152 et particulièrement son action 04 « Commandement, ressources humaines et logistique » (prioritairement hors titre 2) mais nous souhaitons que le Gouvernement lève ce gage.